

Nouveautés pour l'inscription sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées :

■ L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Il sera donc possible de s'inscrire **jusqu'au 7 février 2020**. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

■ Les citoyens peuvent s'inscrire (pour la première fois ou en cas de déménagement), obtenir une attestation d'inscription ou bien vérifier leur situation électorale directement en ligne :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47